

Vous êtes en possession d'un rapport de constatation établi par un Huissier de Justice, OFFICIER MINISTERIEL. Ce PROCES-VERBAL DE CONSTAT est destiné à protéger vos droits et sauvegarder vos intérêts.

Les constatations effectuées font foi jusqu'à preuve contraire (article 2 Loi 2010-1609 du 22 décembre 2010).

Vous pouvez consulter sur ce point votre HUISSIER DE JUSTICE, afin qu'il vous conseille la procédure à suivre et le Tribunal compétent à saisir immédiatement.

SELARL

COUDERT FLAMMERY & ASSOCIÉS

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

CONSTATS EXÉCUTION RECOUVREMENT

16 AVENUE HENRI BARBUSSE BP68
92703 COLOMBES CEDEX

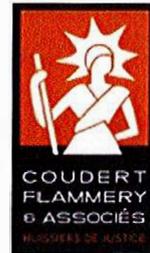
TÉLÉPHONE.....01 47 84 12 81

LIGNE CONSTAT.....01 47 60 90 67

TÉLÉCOPIE.....01 47 69 95 39

CONSTAT.CSF@HUISSIERSCOLOMBES.COM
WWW.HUISSIERSCOLOMBES.COM

SELARL COUDERT FLAMMERY & ASSOCIÉS
Huissiers de Justice Associés
16 avenue Henri Barbusse
92700 COLOMBES
Tel : 01.47.84.12.81 Fax : 01.47.69.95.39



PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
LE QUATORZE FEVRIER à 11 heures.**

A LA REQUETE DE :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (ci-après CIC), Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 608.439.888 euros, ayant son siège social au 6 avenue de Provence, 75009 PARIS et immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 542 016 381, représenté par Monsieur Philippe SAULT, autorisé à cet effet en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par Madame Nathalie BRUNET, Directeur juridique et fiscal, délégation déposée au rang des minutes de la SCP DUFOUR et Associés, le 3 janvier 2017, agissant elle-même en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur Alain FRADIN, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 avril 2016, déposé au rang des minutes de la SCP DUFOUR et Associés, en date du 3 janvier 2017, Monsieur Alain FRADIN ayant agi lui-même en sa qualité de Directeur Général du CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, fonction à laquelle il a été nommé par une délibération du Conseil d'administration de ladite société en date du 11 décembre 2014, dont un extrait certifié conforme a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de la SCP DUFOUR et Associés suivant acte du 26 décembre 2014.

Ayant pour avocats :

- Maître Geneviève FONTAN, Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine, demeurant 25 avenue de la Division Leclerc 92160 ANTONY – Tél. 01.46.66.44.55 Vestiaire :351
- La SELARLU IS AVOCAT – Maître Isabelle SIMONNEAU, Avocat au Barreau de PARIS, demeurant 30 avenue du Président Kennedy 75016 PARIS – Tél.01.44.14.69.10 Vestiaire : D 578

COMMIS PAR :

Une Ordonnance rendue sur requête par la Tribunal de Grande Instance de NANTERRE en date du 17 janvier 2018.

Je soussigné, Maître Philippe COUDERT, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL COUDERT FLAMMERY & ASSOCIÉS, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence de COLOMBES (Hauts-de-Seine), 16 avenue Henri Barbusse,



AVEC POUR MISSION DE :

Se rendre sur les lieux sis 14 rue Veuve Lacroix 92250 LA GARENNE COLOMBES,

Immeuble appartenant à :

- **Monsieur *** né le 22 décembre 1967 à LYON 8^{ème} (Rhône), demeurant 76 boulevard Saint Denis – 92400 COURBEVOIE,
- **Madame *** née le 28 décembre 1965 à LYON 3^{ème} (Rhône), demeurant 76 boulevard Saint Denis – 92400 COURBEVOIE

Afin :

- 1- De décrire les lieux, leur composition et leur superficie, en autorisant à prendre des photographies
- 2- D'indiquer les conditions d'occupations et l'identité des occupants, ainsi que la mention des droits dont ils se prévalent
- 3- Tous autres renseignements utiles sur l'immeuble fournis, notamment, par l'occupant.

Si besoin se faire accompagner d'un métreur ou d'un géomètre-expert de mon choix lequel pourra :

- établir la surface du bien saisi
- établir un diagnostic amiante
- établir un diagnostic parasitaire
- établir un diagnostic plomb
- établir un bilan énergétique
- établir un bilan gaz

Si besoin se faire assister en cas de nécessité dûment constatée, de la force publique compétente ou toute personne prévue à l'article L.142-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution et d'un serrurier.

Certifie m'être transporté ces jour et heure ci-dessus mentionnés, à LA GARENNE-COLOMBES (Hauts-de-Seine), 14 rue Veuve Lacroix, où là étant, j'ai constaté ce qui suit :

L'appartement objet de mon constat est situé dans le bâtiment B, au premier étage, porte B15 (à gauche en sortant de l'ascenseur).

Le bâtiment B est un immeuble de standing avec ascenseur situé dans un ensemble immobilier récent.

L'accès à ce bâtiment s'effectue par le numéro 12 via une porte donnant sur rue (la porte est codée, l'interphone est situé dans l'entrée).

Sur la boîte aux lettres B15 je peux lire les noms : COULY et VALMAIN.



Un voisin me certifie que la porte portant le numéro 105 correspond à la porte B15.

Les locataires étant absents lors de mon passage et la porte étant munie d'une serrure de sûreté nécessitant d'être entièrement découpée et détruite, j'ai décidé en conformité avec les termes de l'ordonnance de sursoir à mes opérations et de laisser une carte de visite aux occupants du local les incitant à prendre contact avec mon Etude.

Devant cette difficulté, je me suis retiré.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

De tout quoi j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur trois (3) pages, pour servir et valoir ce que de droit.

Maitre Philippe COUDERT
Huissier de Justice associé



SELARL COUDERT FLAMMERY & ASSOCIES
Huissiers de Justice Associés
16 avenue Henri Barbusse
92700 COLOMBES
Tel : 01.47.84.12.81 Fax :01.47.69.95.39



PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
LE SEIZE FEVRIER à 11 heures.**

A LA REQUETE DE :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (ci-après CIC), Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 608.439.888 euros, ayant son siège social au 6 avenue de Provence, 75009 PARIS et immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 542 016 381, représenté par Monsieur Philippe SAULT, autorisé à cet effet en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par Madame Nathalie BRUNET, Directeur juridique et fiscal, délégation déposée au rang des minutes de la SCP DUFOUR et Associés, le 3 janvier 2017, agissant elle-même en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur Alain FRADIN, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 avril 2016, déposé au rang des minutes de la SCP DUFOUR et Associés, en date du 3 janvier 2017, Monsieur Alain FRADIN ayant agi lui-même en sa qualité de Directeur Général du CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, fonction à laquelle il a été nommé par une délibération du Conseil d'administration de ladite société en date du 11 décembre 2014, dont un extrait certifié conforme a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de la SCP DUFOUR et Associés suivant acte du 26 décembre 2014.

Ayant pour avocats :

- Maître Geneviève FONTAN, Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine, demeurant 25 avenue de la Division Leclerc 92160 ANTONY – Tél. 01.46.66.44.55 Vestiaire :351
- La SELARLU IS AVOCAT – Maître Isabelle SIMONNEAU, Avocat au Barreau de PARIS, demeurant 30 avenue du Président Kennedy 75016 PARIS – Tél.01.44.14.69.10 Vestiaire : D 578

COMMIS PAR :

Une Ordonnance rendue sur requête par la Tribunal de Grande Instance de NANTERRE en date du 17 janvier 2018.

Je soussigné, Maître Philippe COUDERT, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL COUDERT FLAMMERY & ASSOCIES, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence de COLOMBES (Hauts-de-Seine), 16 avenue Henri Barbusse,

AVEC POUR MISSION DE :



Se rendre sur les lieux sis 14 rue Veuve Lacroix 92250 LA GARENNE COLOMBES,

Immeuble appartenant à :

- **Monsieur ***, né le 22 décembre 1967 à LYON 8^{ème} (Rhône), demeurant 76 boulevard Saint Denis – 92400 COURBEVOIE,
- **Madame *** née le 28 décembre 1965 à LYON 3^{ème} (Rhône), demeurant 76 boulevard Saint Denis – 92400 COURBEVOIE

Afin :

- 1- De décrire les lieux, leur composition et leur superficie, en autorisant à prendre des photographies
- 2- D'indiquer les conditions d'occupations et l'identité des occupants, ainsi que la mention des droits dont ils se prévalent
- 3- Tous autres renseignements utiles sur l'immeuble fournis, notamment, par l'occupant.

Si besoin se faire accompagner d'un métreur ou d'un géomètre-expert de mon choix lequel pourra :

- établir la surface du bien saisi
- établir un diagnostic amiante
- établir un diagnostic parasitaire
- établir un diagnostic plomb
- établir un bilan énergétique
- établir un bilan gaz

Si besoin se faire assister en cas de nécessité dûment constatée, de la force publique compétente ou toute personne prévue à l'article L.142-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution et d'un serrurier.

Certifie m'être transporté ces jour et heure ci-dessus mentionnés, à LA GARENNE-COLOMBES (Hauts-de-Seine), 14 rue Veuve Lacroix, où là étant, accompagné des personnes prévues dans l'ordonnance, j'ai constaté ce qui suit :

Suite à mon Procès-verbal de sursis établi le 14 février 2018, l'occupant des lieux a contacté mon Etude et un rendez-vous a été fixé ce jour à 11 heures.

Comme précédemment constaté, l'appartement objet de mon constat est situé dans le bâtiment B, au premier étage, porte B15 (à gauche en sortant de l'ascenseur).

Le bâtiment B est un immeuble de standing avec ascenseur situé dans un ensemble immobilier récent.

L'accès à ce bâtiment s'effectue par le numéro 12 via une porte donnant sur rue (la porte est codée, l'interphone est situé dans l'entrée).

Sur la boîte aux lettres B15 je peux lire les noms : COULY et VALMAIN.



Ayant sonné à la porte, l'occupant des lieux est bien présent et me reçoit.

Après lui avoir décliné mes nom, qualité et objet de ma mission je lui ai fait lecture de l'ordonnance rendue par le Tribunal de Grande Instance de NANTERRE en date du 17 janvier 2018 et lui en ai signifié une copie à sa personne et une copie pour le second occupant de l'appartement.

L'occupant présent m'a déclaré se nommé Monsieur VALMAIN Joël et occuper le logement avec son ancienne épouse Madame COULY Roselyne.

Il m'indique être locataire en titre avec Madame COULY en vertu d'un bail d'habitation de 3 ans renouvelable par tacite reconduction en date du 4 décembre 2017 et, ce pour un loyer mensuel de 1.790 € charges comprises, celles-ci s'élevant à 70 €.

Il m'indique également que le chauffage de l'appartement est un chauffage collectif au sol.

Ceci étant j'ai procédé à la description de l'appartement tandis que Monsieur Eric NGUYEN, diagnosticien immobilier, procédait de son côté à ses opérations pour :

- établir la surface du bien saisi
- établir un diagnostic amiante
- établir un diagnostic parasitaire
- établir un diagnostic plomb
- établir un bilan énergétique
- établir un bilan gaz

L'appartement est récent et est en parfait état. Il s'agit d'un appartement trois pièces avec entrée, W.C séparé, salle de bain et cuisine à l'américaine.

ENTREE

La porte palière blindée est équipée d'une serrure de sûreté.

Au sol, il s'agit d'un parquet collé.

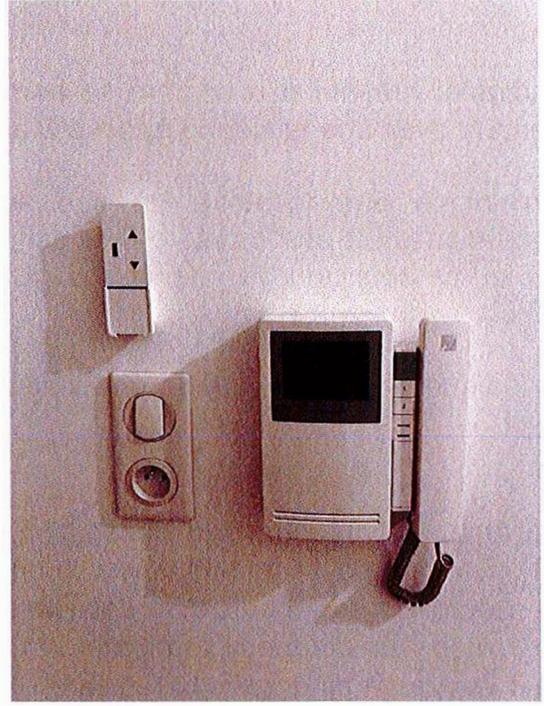
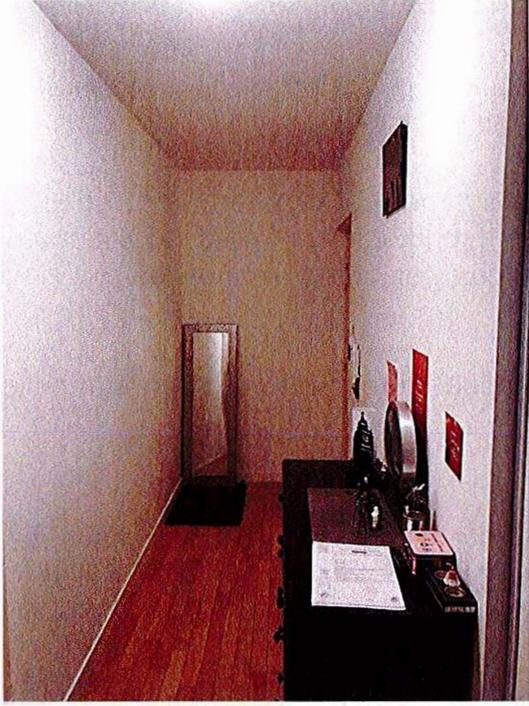
Murs et plafond sont recouverts de peinture.

L'électricité est récente.

Il existe un placard électrique renfermant le tableau électrique, le disjoncteur et le compteur.

L'appartement possède un visiophone et un placard de rangement à portes coulissantes.







W-C

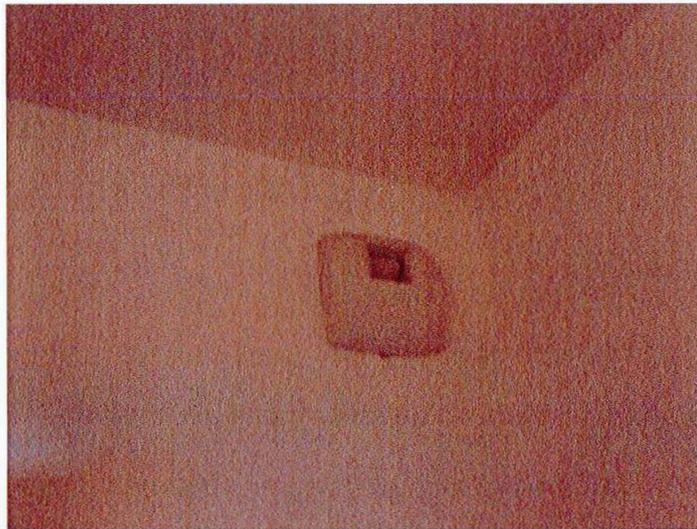
Au sol il s'agit de carrelage.

Murs et plafond sont recouverts de peinture.

Présence d'un W-C en émail blanc, d'un lave-mains avec mitigeur chromé.

Présence d'une VMC manuelle à tirette et d'un interrupteur





PREMIERE CHAMBRE AU FOND A DROITE PREMIERE PORTE

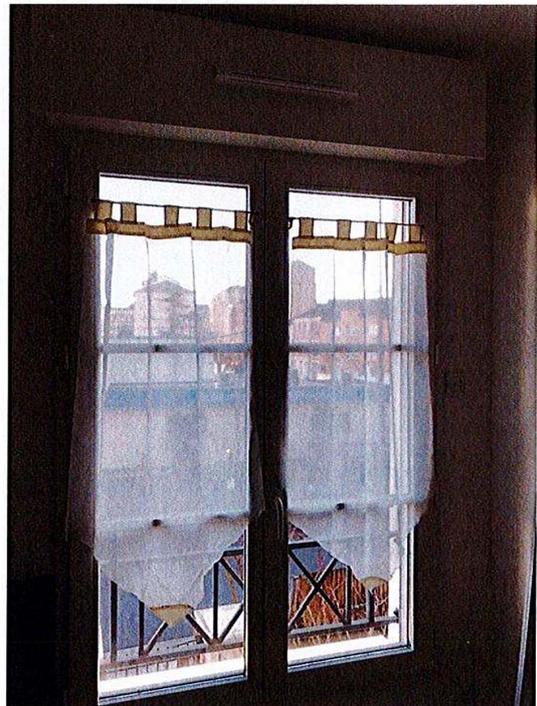
Au sol, il s'agit d'un parquet collé.

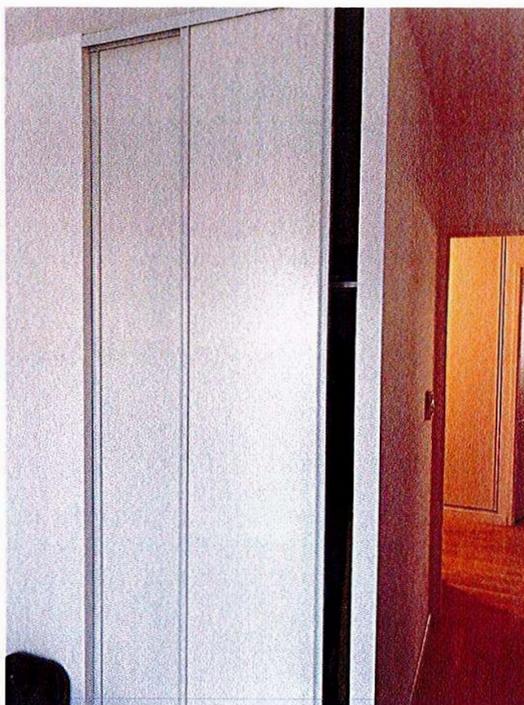
Murs et plafond sont recouverts de peinture.

Présence d'une fenêtre en bois équipée de double vitrage et d'un volet roulant électrique.

Présence d'un placard de rangement avec portes coulissantes, d'un thermostat d'ambiance et d'un interrupteur double.







DEUXIEME CHAMBRE AU FOND DEUXIEME DROITE

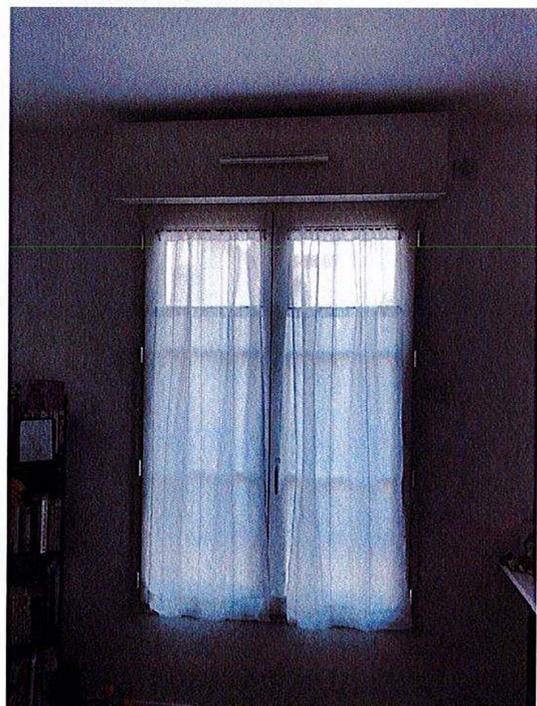
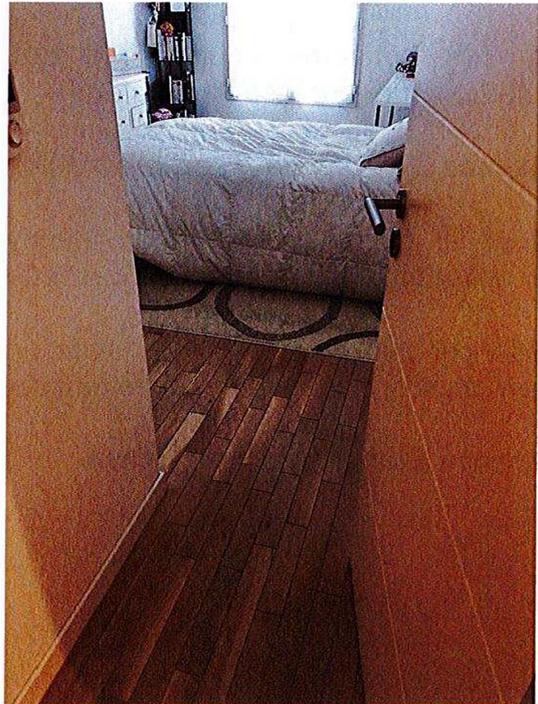
Au sol, il s'agit d'un parquet collé.

Murs et plafond sont recouverts de peinture.

Présence d'une fenêtre en bois équipée de double vitrage et d'un volet roulant électrique.

Présence d'un thermostat d'ambiance et d'un interrupteur double avec prise électrique.





SALLE DE BAIN

Le sol est recouvert de carrelage.

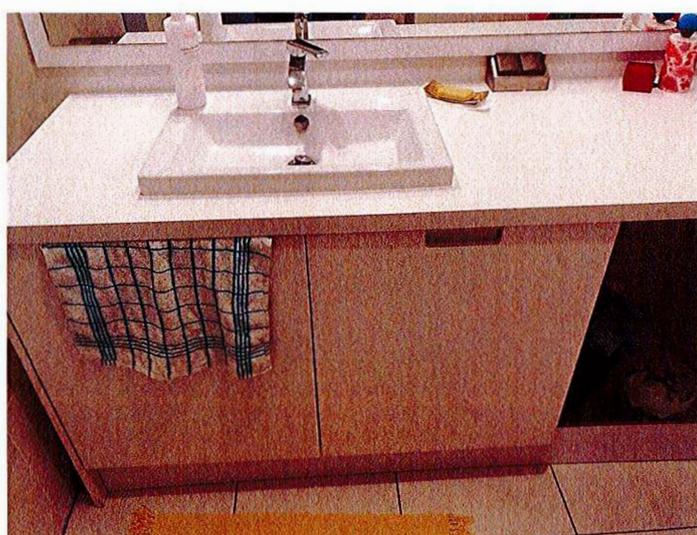
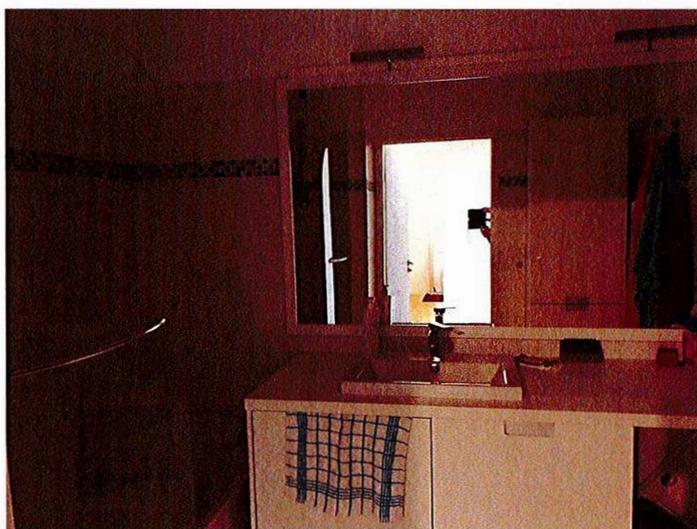
Les murs sont carrelés sur les trois quarts de leur hauteur puis recouvert de peinture en partie supérieur jusqu'au plafond.

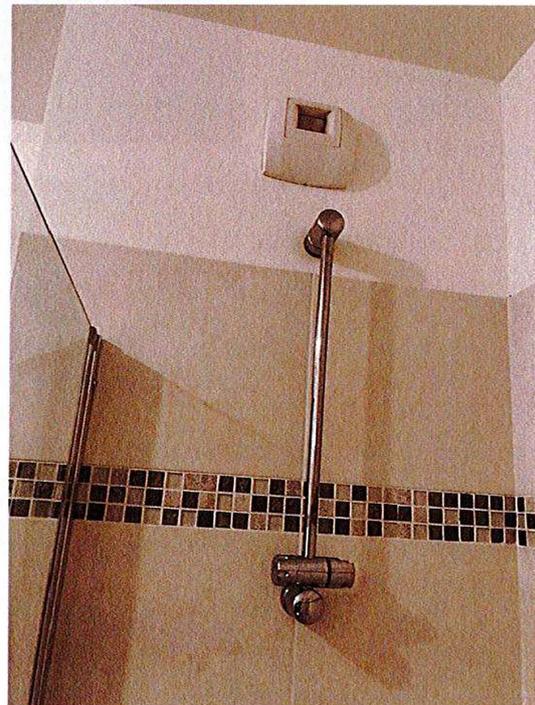
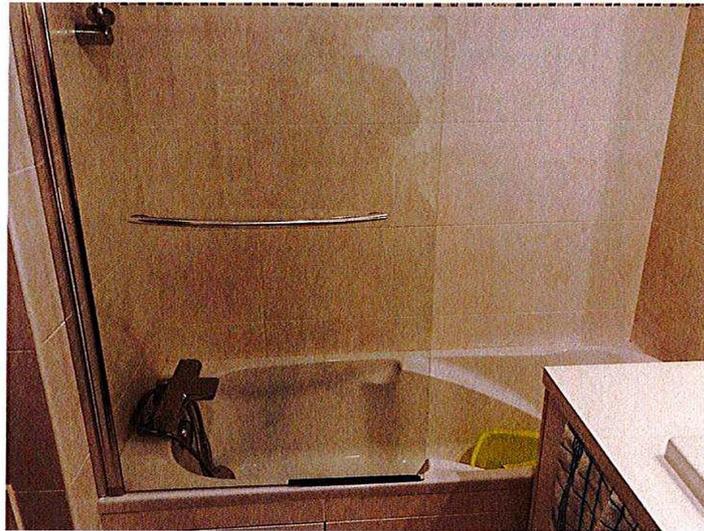
Présence d'un radiateur sèche-serviettes électrique.

Présence d'une baignoire en époxy avec pare-douche vitré, mitigeur mural thermostatique et système de douchette avec support mural.

Présence d'un meuble lavabo avec une vasque équipée d'un mitigeur chromé et d'une grande glace murale avec éclairage.

Présence d'une VMC automatique.





PIECE PRINCIPALE

COIN SALON / SALLE A MANGER

Au sol, il s'agit d'un parquet collé.

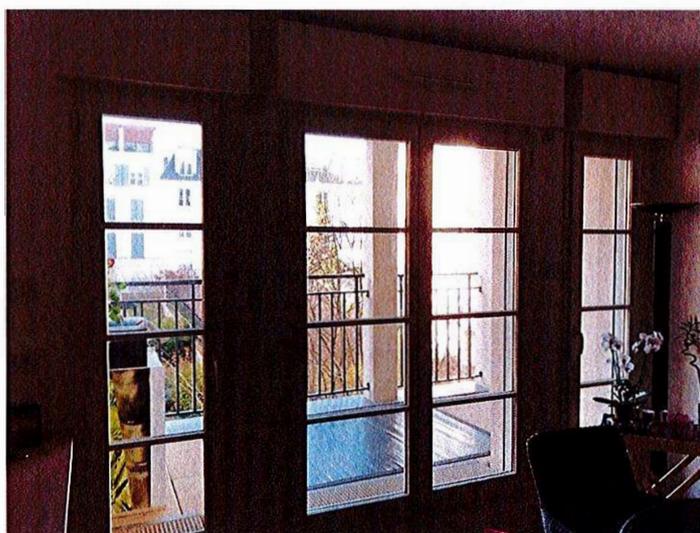
Murs et plafond sont recouverts de peinture.

Présence de deux portes fenêtres avec double vitrage et d'une porte fenêtre en bois blanc avec double vitrage équipées de volets roulants électriques.

Présence d'un balcon couvert.

Présence d'un thermostat d'ambiance et d'un interrupteur double avec prise électrique.





COIN CUISINE

Au sol il s'agit de carrelage.

Murs et plafond sont recouverts de peinture.

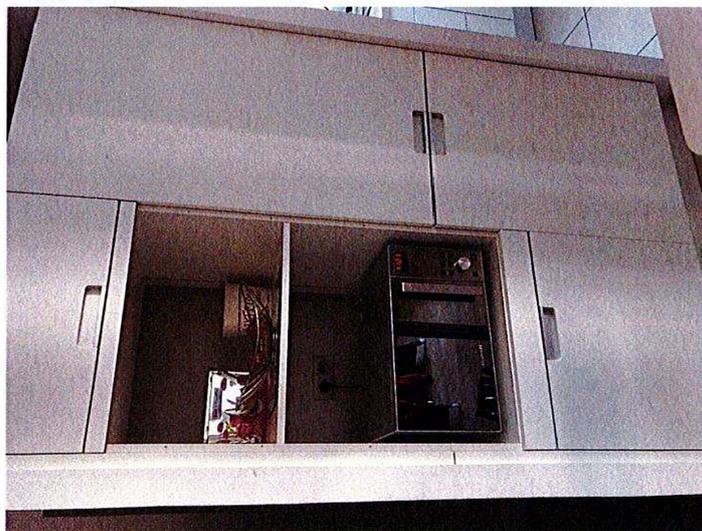
Présence d'un bar constitué d'une tablette en mélaminé imitation bois veiné séparant la partie cuisine de la partie salon.

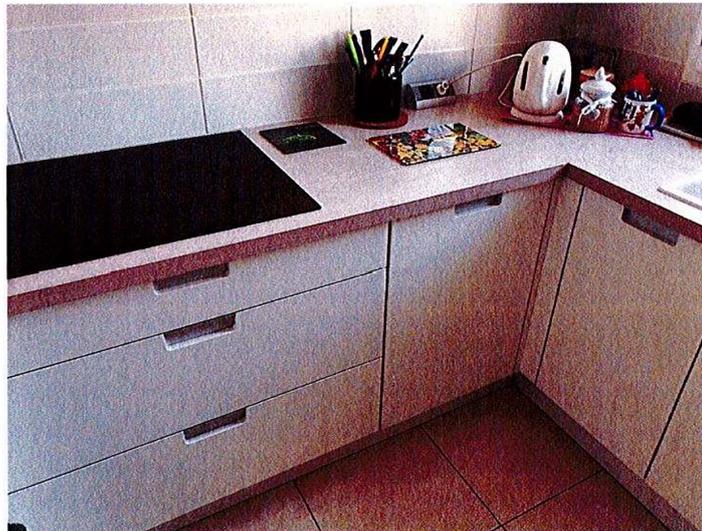
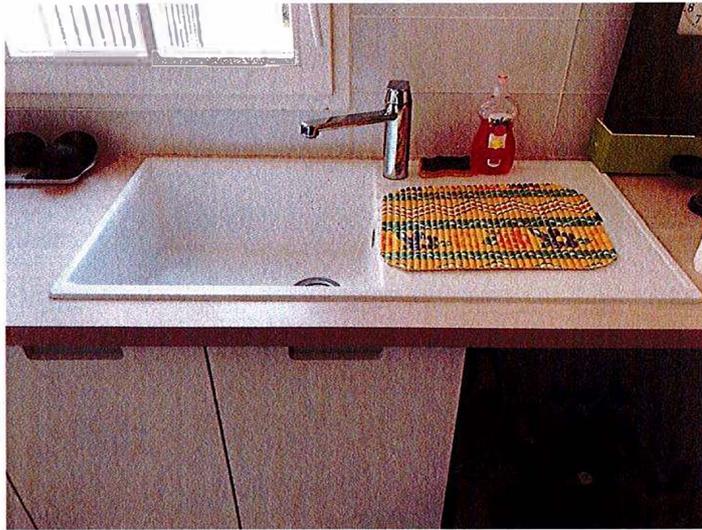
La pièce dispose d'une fenêtre simple battant équipée de double vitrage avec un volet roulant électrique dont la commande est située à l'entrée de la pièce.

Présence d'un plan de travail en L en mélaminé imitation bois veiné.

La cuisine est aménagée mais non équipée de matériel électroménager, ceux présents étant la propriété des locataires ; avec des meubles hauts et bas.

Présence d'un évier mono bac en époxy équipé d'un mitigeur chromé.





SUPERFICIE DE L'APPARTEMENT

Des relevés effectués par le diagnosticien, il ressort que l'appartement possède une superficie de 69,02 m² Loi Carrez.

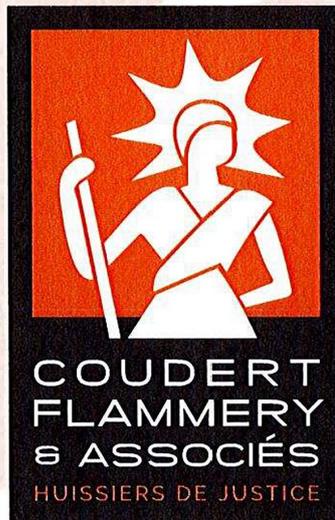
Mes opérations étant terminées, je me suis retiré.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

De tout quoi j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur seize (16) pages, auquel j'ai annexé trente-deux (32) photographies numériques corroborant mes constatations ainsi que le rapport établi par le diagnosticien, le tout pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Philippe CONDERT
Huissier de Justice Associé





Vous êtes en possession d'un rapport de constatation établi par un Huissier de Justice, OFFICIER MINISTERIEL.

Ce PROCES-VERBAL DE CONSTAT est destiné à protéger vos droits et sauvegarder vos intérêts.

Les constatations effectuées font foi jusqu'à preuve contraire (article 2 Loi 2010-1609 du 22 décembre 2010).

Vous pouvez consulter sur ce point votre HUISSIER DE JUSTICE, afin qu'il vous conseille la procédure à suivre et le Tribunal compétent à saisir immédiatement.

SELARL
COUDERT FLAMMERY & ASSOCIÉS
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS
CONSTATS EXÉCUTION RECOUVREMENT

16 AVENUE HENRI BARBUSSE BP68
92703 COLOMBES CEDEX

TÉLÉPHONE.....01 47 84 12 81
LIGNE CONSTAT.....01 47 60 90 67
TÉLÉCOPIE.....01 47 69 95 39

CONSTAT.CSF@HUISSIERSCOLOMBES.COM
WWW.HUISSIERSCOLOMBES.COM